

Délibération n° : D2025010037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – Annule et remplace la délibération D2025010036

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 30 septembre 2025
Votes exprimés : 17

Séance du 06 octobre 2025

Le 06 octobre 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET – Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Jean-Laurent FERNEL donne procuration à Daniel DEVISCOURT – Roxane PERRET donne procuration à Donata ROTH – Pascale STEINMANN donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

Secrétaire de séance : Jocelyne PETRY

OBJET : CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE A HAUTEUR DE 200 000,00€

M. Le Maire donne la parole à Mme Marie-Anne SOLETTI, élue aux finances. Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Versonnex peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune. Elle permet également une meilleure maîtrise des flux et un assouplissement des cadences de paiement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Versonnex. La ligne de trésorerie diffère des emprunts. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

La proposition de la caisse d'épargne ci-jointe apparaît intéressante :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la commune de Versonnex et du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes,

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 €.

M. Le Maire ne participe pas au vote.

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20251014-D2025010037-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité 13 votes pour et 4 abstentions :

- **D'APPROUVER** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 200 000,00€ et des frais de dossier d'un montant de 800€ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier pour un montant de 200 000 € (deux cent mille euros), pour une durée d'un an maximum, le taux se fera au choix à chaque tirage (€STR + marge de 0,97 % ou au taux fixe de 2,89 % l'an). Le processus de traitement automatique pour le tirage et pour le remboursement se feront par crédit d'office, sans aucun montant minimum pour le tirage ni pour le remboursement. Le paiement des intérêts se fera chaque mois civil par débit d'office. Les frais de dossier s'élèveront à 800 € prélevés en une seule fois.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit ;
- **D'INSCRIRE** pour l'année 2025 en dépenses à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance
Jocelyne PETRY

PRESENTATION LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

The screenshot shows the 'Tirage sur ligne de trésorerie' (Withdrawal from treasury line) interface. It includes a sidebar with navigation links like 'Ligne de trésorerie', 'Tirage', 'Remboursement', etc. The main area displays account information for 'COLLOC REGION' and 'LTI 00000000545', including the line number 'Ligne n° 3610277805A'. It also shows a table of transactions with columns for date, amount, and type (e.g., 'Tirage en crédit', 'Remboursement').

La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds à sa convenance, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les INNOVATIONS PERFORMANTES suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré, de 07H00 jusqu'à 21H00 [hors week-end et jours fériés] sur le site internet Caisse d'Épargne dédié à la LTI® : <https://www.conduxio.com/lti/ServletContrôleur>.

AVANTAGES

➤ ERGONOMIE ET CONVIVIALITÉ :

L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

➤ AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :

Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit d'office (ou virement BDF en option) / débit d'office.

➤ SOUPLESSE D'UTILISATION :

Chaque remboursement reconstitue à due concurrence le droit de tirage.

➤ OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :

Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.

➤ SÉCURITÉ DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :

L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

CARACTERISTIQUES

➤ Emprunteur :	COMMUNE DE VERNONNEX -BUDGET PRINCIPAL
➤ Montant :	200 000 euros
➤ Durée :	un an maximum
➤ Taux d'intérêt :	au choix de l'Emprunteur à chaque Tirage : • €STR ¹ + marge de 0.97% • TAUX FIXE de 2.89 % l'an
➤ Process de traitement automatique :	• tirage : crédit d'office • remboursement : débit d'office
➤ Demande de tirage :	aucun montant minimum
⌚ Créneau horaire de saisie :	7H 16H30 21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Demande de remboursement :	aucun montant minimum
⌚ Créneau horaire de saisie :	7H 16H30 21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Paiement des intérêts :	chaque mois/trimestre civil par débit d'office
➤ Frais de dossier :	800 € / prélevés une seule fois
➤ Commission d'engagement :	NEANT
➤ Commission de non-utilisation :	NEANT

¹ Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.